

**Procès-verbal de la réunion
du Conseil d'administration de la FFSc
Samedi 12 octobre 2013**

Présents ou représentés :

*Les président(e)s des Comités régionaux, sauf Auvergne, Lyonnais, Sud-francilien et Var-Estérel, excusés
Les président(e)s des Directions Nationales
Les membres du Bureau Directeur, sauf Lydie Lauret et Jean-Pierre Malfois, excusés
Séverine Gruchot, DAF de la FFSc, Roger Combes, Logistique, Jean-Louis Fèvre, CNE*

La séance est ouverte à 10 heures 05, sous la présidence de Jacques Lachkar.

I. Point financier : bilan de l'exercice 2012-2013 et premiers éléments du budget prévisionnel 2013-2014

Sylvie Guillemard projette une diapositive unique, présentant les résultats des trois années écoulées ainsi qu'un rappel du budget prévu pour 2012-2013.

Sylvie Guillemard attribue la hausse constatée en 2013 à une hausse des produits bien plus élevée que celle prévue. Initialement, le budget prévoyait prudemment un résultat négatif de 13 000 € consécutif à l'influence négative – qui n'a finalement pas eu lieu – de l'augmentation du prix de la licence sur le nombre de licenciés.

Dans le détail, les produits de 2012 ont augmenté de 140 000 €, dont 100 000 sont dus à l'augmentation du prix de la licence.

Concernant les charges, elles s'avèrent également supérieures au budget, une faible part de ce dépassement s'expliquant par l'augmentation des salaires.

Au cours des trois dernières saisons, le résultat financier s'est amélioré, passant de -194 000 € à -73 000 €, puis de -73 000 € à +45 000 €. Sylvie Guillemard prévient que ce rythme de progression ne pourra être envisagé pour les années suivantes, en grande partie évidemment parce qu'aucune nouvelle augmentation du prix de la licence n'est prévue.

A l'avenir, les principes de gestion tendront à diminuer les charges afin d'améliorer le résultat. Le prochain budget est toujours en cours d'élaboration, mais quelques tendances peuvent être détaillées.

- *Les produits de l'activité Scrabble devraient augmenter, notamment suite au déplacement du Championnat de France à Vichy. Les bénéfices moindres, dus notamment à l'augmentation de la dotation (40^e anniversaire de la FFSc), seront compensés par l'absence de dépenses relatives au Championnat de France « traditionnel ».*
- *Le montant global des charges devrait augmenter également, car les bénéfices escomptés de l'exercice permettront d'engager des actions, prévues et promises, mais retardées à cause de la situation financière passée de la FFSc. Ainsi les commissions et directions nationales pourront non seulement poursuivre le travail engagé mais aussi concrétiser leurs idées pour le développement de la fédération et l'amélioration de ses services.*
- *Les charges de fonctionnement et de structure, quant à elles, devraient stagner.*

Le résultat de l'année à venir devrait avoisiner les +40 000 €.

Sylvie Guillemard remercie les membres de la commission des finances (Séverine Gruchot, Roger Combes, Nadine Depuydt et Carine Vais) pour leurs conseils et leur soutien.

Michel Monsimer pose une question au sujet du championnat de France scolaire 2013, dont le résultat comptable de la saison 2012-2013 indique un bilan étonnamment négatif de 11 800 €.

Selon *Sylvie Guillemard*, le déficit de l'événement s'explique par le montant élevé des frais de transport (lieu excentré) et par les subventions versées aux Comités.

En conclusion, *Jacques Lachkar* tentera d'envoyer un exemplaire du budget prévisionnel achevé à tous les délégués préalablement à la tenue de l'Assemblée générale d'Aix-les-Bains.

II. Situation financière de la FISF et examen de sa demande de percevoir de nouvelles redevances sur les parties homologuées. Cette question a donné lieu à des échanges « tendus » entre FISF et FFSc à l'occasion des Championnats du Monde à Rimouski. Il appartiendra au CA de la FFSc de prendre une position, sachant que, si elles devaient être acceptées en tout ou en partie, les redevances demandées par la FISF seraient forcément perçues en plus des redevances actuelles

Jacques Lachkar indique que la FISF se trouve dans une situation financière calamiteuse (panne de trésorerie et cessation de paiement) après plusieurs exercices consécutifs déficitaires, principalement faute d'avoir anticipé une diminution des ventes de l'ODS au cours des dernières années.

La FISF a émis l'idée, au cours d'une discussion tendue tenue à Rimouski, de mettre en place une redevance de 20 centimes par partie et par joueur sur tous les tournois homologués dans le monde, dont 90 % ont lieu en France : le montant d'une telle redevance atteindrait entre 60 000 € et 70 000 € annuels.

D'emblée, lors de la discussion, *Jacques Lachkar* a demandé d'exonérer de cette redevance tous les tournois ne donnant lieu à aucune redevance versée à la FFSc : ainsi, le montant total annuel serait divisé par deux.

Aujourd'hui, il s'avère que la FFSc verse environ 10 000 € de redevances à la FISF pour l'organisation de centres au cours des Simultanés internationaux, et 8 000 € de royalties en moyenne (DupliTop, *Mes Mots en Poche*, etc.). Par ailleurs, la FFSc met à disposition de la FISF 48 nuitées gratuites lors des Festivals fédéraux ; elle prend aussi en charge le développement et la maintenance de Duplitop, met à disposition le module de retransmission en direct...

Le Bureau Directeur de la FFSc considère que la FISF est responsable de la situation dans laquelle elle se trouve. D'autre part, en France, le prix de la licence a fortement augmenté l'an dernier, demandant un effort important aux licenciés : il semblerait difficile de leur présenter une hausse des redevances sur les tournois, même si elle ne s'élevait qu'à quelques dizaines de centimes par partie.

En pratique, le Bureau Directeur a unanimement refusé de payer les redevances demandées par la FISF.

Dans un esprit constructif, *Jacques Lachkar* fait part de plusieurs propositions d'actions à court terme au profit de la FISF.

- La FFSc a accepté, à Rimouski, d'avancer tous les acomptes liés à l'organisation des championnats du monde d'Aix-les-Bains en 2014.
- 36 des 48 nuitées seraient attribuées en priorité aux membres du Conseil d'administration du Comité directeur de la FISF lors du Festival d'Aix-les-Bains, où le Comité Directeur se tiendra.
- S'agissant de l'organisation des interclubs européens à Evian, la FFSc a décidé de faire cadeau du trop-perçu à la FISF (budget prévisionnel non utilisé en entier).

S'agissant du long terme, *Jacques Lachkar* émet plusieurs remarques.

- Le coût des frais de fonctionnement de la FISF était démesuré et inadmissible : il dépassait 50 % du budget total.
- L'organisation des championnats du monde tous les ans coûte très cher dans leur formule actuelle.

La FISF rechigne à n'organiser l'événement qu'une année sur deux ; la FFSc propose de l'organiser tous les deux ans en France, à Aix-les-Bains, à la Toussaint. L'épreuve principale serait un open basé sur la Coupe d'Aix (portée à 7 manches) et le tournoi actuel en PO servirait de support au Championnat du monde en parties originales, inexistant aujourd'hui.

Sachant qu'un championnat du monde coûte environ 60 000 € à la FISF, un tel changement de calendrier lui permettrait d'en économiser la moitié.

S'agissant du Scrabble classique, son championnat du monde pourrait se dérouler, lorsqu'il a lieu à Aix-les-Bains, parallèlement aux tournois organisés habituellement, au cours des quatre premiers jours de la semaine. Il pourrait également être envisagé qu'il se déroule en Afrique, étant donné le grand nombre d'adeptes de la formule classique sur ce continent.

S'agissant de la coupe d'Europe interclubs, la FISF réduira de moitié la subvention pour 2014 et envisage de la supprimer en 2015. La FFSc propose d'organiser cette compétition tous les ans ou tous les deux ans en France (alternance possible avec Montreux et/ou la Belgique) ; ainsi, la compétition serait maintenue et continuerait de constituer une belle vitrine pour le Scrabble.

En résumé, le Bureau Directeur refuse d'instaurer une redevance pour chaque tournoi homologué afin de ne pas ponctionner ses joueurs ; toutefois, *via* les propositions énoncées *supra*, la FFSc se montre constructive, mais demande à la FISF de construire un budget adapté à ses ressources et bâti sur un cycle de quatre ans.

Eglantine Borrás s'inquiète de problèmes de place à Aix-les-Bains si un championnat du monde open y était organisé.

Jacques Lachkar répond que 1 150 places sont disponibles et que moins de 900 joueurs participent à la Coupe d'Aix. Les 250 places libres seraient amplement suffisantes, d'autant plus que les meilleurs joueurs participent déjà à la Coupe.

En outre, *Jacques Lachkar* propose que les diverses fédérations nationales, par leur méthode de sélection, déterminent quels joueurs auraient droit à une subvention, tout joueur étant par ailleurs autorisé à s'inscrire.

A la question d'Edmée Girardot, *Jacques Lachkar* répond qu'un seul champion du monde serait proclamé annuellement, le temps séparant deux championnats consécutifs s'élevant alternativement à 10 mois et à 14 mois.

Michel Monsimer pense que les deux championnats du monde, open à Aix-les-Bains et traditionnel les autres années, devraient porter un nom différent, respectivement coupe du monde et championnat du monde.

Jacques Lachkar n'y voit pas d'inconvénient.

Aurélien Delaruelle rappelle qu'il est à la fois membre du Conseil d'administration de la FFSc et du Bureau Directeur de la FISF, rendant sa position délicate vis-à-vis du sujet actuellement débattu. Il reconnaît que la FISF se trouve dans une situation très difficile, notamment suite à la dépense de défraiements aux montants exorbitants. Par ailleurs, il reconnaît que la baisse des ventes d'ODS n'a pas été anticipée.

Selon lui, il lui semble normal qu'une fédération internationale ne subvienne pas à ses besoins uniquement grâce aux royalties d'un ouvrage (l'ODS, en l'occurrence). Il n'est donc pas choqué que la FISF demande une redevance pour l'organisation de certains tournois homologués. A ce jour, toutes les autres fédérations nationales ont donné leur accord.

En particulier, *Aurélien Delaruelle* précise qu'une telle redevance ne toucherait que les compétiteurs, et non tous les licenciés de la FFSc. Il annonce son intention de voter pour la proposition de redevance, sachant qu'en cas d'accord du Conseil d'administration, les modalités seraient soumises à débat.

Jacques Lachkar répond en exposant deux montants.

- La redevance initialement proposée par la FISF entraînerait un versement annuel de 60 000 € à 70 000 € de la FFSc, montant réduit à 30 000 € si certains tournois en étaient exonérés.
- En acceptant, la FFSc subventionnerait finalement plus de la moitié (60 %) du budget de la FISF, qui par ailleurs ne reverse aucune partie des royalties Larousse aux fédérations nationales.

Jacques Lachkar estime que les dépenses de fonctionnement de la FISF sont exagérément élevées, notamment au regard de celles de la FFSc, qui a réduit ses coûts et mis en suspens plusieurs projets pourtant vitaux pour ne pas surtaxer ses joueurs.

Selon *Alphonse Tarantini*, aucun licencié de la FFSc ne reconnaît le service rendu par la FISF aux joueurs, rendant difficile l'acceptation d'une telle mesure. De plus, il trouve que l'argumentaire de la FISF manque d'honnêteté intellectuelle et rappelle que tout service rendu doit être payé. Par ailleurs, « gouverner, c'est prévoir » ; or la FISF n'a rien prévu, conservant son mode de fonctionnement dépensier malgré la baisse de ses produits. En résumé, *Alphonse Tarantini* souhaite que la FISF se tire de cette mauvaise situation.

Simone Winckel estime que les bénévoles des clubs ont largement œuvré à l'acceptation de l'augmentation importante du prix de la licence. Certains clubs ou Comités ont même payé cette augmentation. S'il est demandé aux joueurs un effort supplémentaire, ils ne l'accepteront pas.

A la question de *Thierry Hamm*, *Jacques Lachkar* répond que, de mémoire, la FISF peut statutairement imposer le versement de cette redevance. Toutefois, nul ne sait quelles poursuites pourraient être engagées dans le cas d'un refus de la FFSc.

Eglantine Borrás demande quels sont les besoins fondamentaux de la FISF.

Jacques Lachkar indique que les réponses sont dans le budget de l'entité ; en particulier, les frais de fonctionnement de 23 000 € étaient auparavant deux fois plus élevés, même s'ils ne représentent aujourd'hui plus que 30 % du budget. Il pourrait aussi être proposé de supprimer le subside de 2 000 € versé chaque année aux fédérations fondatrices, qui ne semble pas s'imposer.

S'agissant de la promotion du Scrabble en Afrique, *Jacques Lachkar* estime qu'elle n'est pas à remettre en cause.

S'agissant de l'organisation des championnats du monde, les frais afférents pourraient être diminués. Alors, la FISF parviendrait à subvenir à ses propres besoins.

Le projet de versement d'une redevance de la FFSc à la FISF recueille l'avis défavorable du Conseil d'administration (25 contre, 2 pour et 3 abstentions).

Jacques Lachkar propose au Conseil d'administration d'écrire lui-même un courrier à la FISF contenant les solutions qu'il vient de détailler.

Les membres du Conseil d'administration n'opposent aucune remarque.

III. Modification de l'article 6 du Règlement intérieur de la FFSc, concernant uniquement la date de l'élection du Bureau Directeur et les modalités pratiques de la période de transition entre l'équipe sortante et l'équipe élue (*fichier joint : article 6 Règlement intérieur.RTF*)

Jacques Lachkar fait part d'un projet global de réforme des statuts du Règlement intérieur, qui ne sera soumis qu'en 2014. Le point de l'ordre du jour, quant à lui, ne concerne que la date de l'élection du Bureau Directeur (en milieu de saison) qui, actuellement, rend complexe la prise de fonction du Bureau nouvellement élu. Il souhaite que le Bureau prenne ses fonctions début septembre, après avoir présenté au Conseil d'administration les mesures qu'il souhaitait mettre en œuvre. A ces fins, l'élection aurait lieu au printemps.

La modification de l'article 6 sera proposée à l'AG 2013 ; si le texte est approuvé par le Conseil d'administration, puis voté par l'AG, l'Assemblée générale déterminera également si les prochaines élections auront lieu au printemps 2015 ou au printemps 2016, diminuant ou allongeant la durée du mandat du Bureau Directeur actuel.

S'agissant des dates de remise des dépôts de candidatures, *Edmée Girardot* propose que la validité de la licence des membres candidats ne soit pas une condition suspensive, mais qu'elles soient à jour au moment du dépôt de liste, afin d'éviter de retarder l'organisation de l'élection.

Jacques Lachkar souscrit à la proposition, qu'il envisage d'intégrer à la réforme plus complète du Règlement intérieur prévue ultérieurement.

Jacques Lachkar demande l'accord du Conseil d'administration pour présenter la modification à l'Assemblée générale.

Le changement de date de la prochaine élection recueille l'unanimité des votants.

Jacques Lachkar sollicite l'avis du Conseil d'administration au sujet de la date de la prochaine élection, dans le cas où l'Assemblée générale souscrirait à la modification proposée.

La tenue des prochaines élections au printemps 2016 recueille l'unanimité des votants moins quatre abstentions.

IV. Modifications (mineures) concernant les règlements des compétitions

Jacques Lachkar précise que la modification de formule de calcul du handicap, selon une formule pratiquée en Belgique, a pour but d'équilibrer les chances de l'emporter des joueurs des diverses séries.

La deuxième modification, quant à elle, vise à modifier l'attribution des solos lors d'épreuves comme les championnats départementaux, dont le titre n'est accessible qu'à une partie des participants. Dans le cas d'un duo réalisé par un jouant prétendant au titre et un autre, la modification stipule que :

- pour le classement général, 10 points de bonus sont accordés si un seul participant a réalisé un solo ;
- pour l'attribution d'un titre, 10 points sont attribués si un seul des prétendants au titre a réalisé un solo.

De manière analogue, lors d'épreuves par centre, les solos sont déterminés sur l'ensemble des participants pour le classement de l'épreuve, mais par centre pour ce qui concerne les dotations par centre et l'éventuelle étape du Grand Prix.

John Servaeye déplore le temps de travail nécessaire à la détermination de solos, encore complexifiée par de telles modifications. D'ailleurs, son Comité a voté contre la proposition.

Jacques Lachkar répond que les règlements ne sont pas régionaux, mais nationaux et s'appliquent à tous.

Gérard Huss demande si les titres par série engendrent une détermination des solos par série.

Jacques Lachkar répond par la négative. En outre, la question est de savoir si le règlement s'applique à tous ou si un Comité peut décider de ne pas l'appliquer.

Simone Winckel estime que la charge de travail engendrée par la recherche d'un solo est très faible.

Jacques Lachkar sollicite l'avis du Conseil d'administration sur le fait qu'un Comité puisse ne pas accepter le règlement national.

Le Conseil d'administration décide que le règlement s'applique à tous (26 pour, 2 contre, 2 abstentions).

Jacques Lachkar rappelle qu'actuellement, en cas d'*ex æquo* à la fin de la dernière partie du Championnat de France, le titre est décerné au joueur ayant raté le moins de tops. En cas de nouvelle égalité, une mort subite est organisée en Blitz. Or le planning d'un championnat de France est très serré et une partie entière de départage rend l'organisation ingérable. La modification consiste à réduire les temps des coups de la partie éventuelle de départage, à l'issue de laquelle une nouvelle égalité aboutirait à l'attribution du titre à plusieurs participants.

A la question de *Thierry Hamm*, *Jacques Lachkar* répond que les critères de départage actuels préalables à la mort subite seraient conservés.

Jacques Lachkar sollicite l'avis du Conseil d'administration sur la proposition de modification des modalités de la mort subite comme dernier critère de départage.

La proposition recueille l'unanimité des votants.

Jacques Lachkar indique que la modification suivante vise à éviter que deux équipes d'un même club qualifiées à la finale du Championnat de France interclubs ne se retrouvent dans la même poule, pour l'intérêt de l'épreuve, mais aussi pour éviter d'éventuels soupçons de collusion.

Jacques Lachkar sollicite l'avis du Conseil d'administration sur la proposition visant à éviter à deux équipes du même club qualifiées en finale du Championnat de France interclubs de se retrouver dans la même poule.

La proposition recueille l'unanimité des votants.

V. Cahier des charges pour les organisations de voyages Scrabble

Daniel Guédon annonce que la commission idoine a récemment adopté le cahier des charges lié aux voyages. Désormais, ni un club, ni un Comité, ni même la fédération ne peuvent être annoncés comme étant les organisateurs d'un voyage Scrabble. Bien entendu, l'entité dispose d'un droit de regard sur l'organisation des activités liées au Scrabble. Cependant, l'intégralité du voyage doit être prise en charge par le voyageur, à l'ordre duquel doivent être libellés les chèques des participants.

Jacques Lachkar précise qu'en cas d'incident, si la publicité indiquait que le club organisait le séjour, il serait juridiquement tenu pour responsable.

Michel Monsimer convient que des précautions doivent être prises. Toutefois, jusqu'à aujourd'hui, les organisateurs des séjours négociaient globalement avec le voyageur et assuraient les flux financiers afférents. En outre, *Michel Monsimer* souhaite que le texte soit revu, notamment afin d'uniformiser les

mentions faisant tantôt référence à un « voyage », tantôt à un « séjour ». Il demande également des précisions quant au recrutement des arbitres.

Jacques Lachkar répond que les seuls contrôles de la FFSc visent à respecter les règles relatives à l'homologation d'un tournoi ; il reconnaît par ailleurs que le texte mérite de plus amples précisions.

Daniel Guédon envisage que deux cahiers des charges soient rédigés : l'un pour les voyages, l'autre pour les séjours.

Jacques Lachkar n'y voit pas d'inconvénient majeur. Une fois la rédaction terminée, un exemplaire sera envoyé aux membres du Conseil d'administration concomitamment au compte rendu.

VI. Règles concernant les licences prises sur les salons et villages vacances et les 1^{res} affiliations prises en fin de saison précédente (*précisions suite au CA précédent*)

Jacques Lachkar indique qu'une première licence coûte aujourd'hui 20 € et que sa validité échoit à la fin de la saison suivante si elle est souscrite après le Festival de Vichy.

S'agissant des licences à 10 €, elles ne concernent que les licences souscrites sur place, dans un village vacances ou au cours d'une opération spéciale organisée par la FFSc ; elles sont valables jusqu'au 31 août de l'année civile suivant la date de la souscription.

Daniel Guédon précise que les licences à 10 € ne sont pas comptabilisées dans SIGLES et font l'objet d'un envoi de fichier annexe aux Comités.

Séverine Gruchot demande que les demandes de modifications relatives à ces licences lui soient adressées par mail.

Daniel Guédon indique que la souscription d'une licence à 10 € n'exonère pas du paiement d'une éventuelle cotisation club ni d'un éventuel droit de table ; en outre, la licence D2 disparaît.

Marie-Claude Derosne trouve anormal qu'un joueur soit dispensé de payer sa licence le 1^{er} septembre alors qu'il joue depuis six mois.

Selon *Serge Delhom*, faire payer une licence à 40 € à un tel joueur serait antipromotionnel.

Michel Monsimer s'enquiert d'une récapitulation des diverses licences en vigueur.

Jacques Lachkar souscrit à la proposition, qu'il s'engage à joindre au compte rendu de la réunion.

VII. Tournois au profit d'œuvres : règles pour les exonérations de redevance

Jacques Lachkar propose de mettre en place un critère objectif (précisé après étude) visant à déterminer si une compétition organisée au profit d'une œuvre peut être exonérée de redevance.

VIII. Calendrier : qualification interclubs le jour du 2^e tour des élections municipales

Jacques Lachkar propose d'autoriser plus de centres par Comité pour l'organisation de la qualification interclubs afin de pallier la concomitance de l'événement avec le deuxième tour des élections municipales. Cette mesure lui semble préférable à une modification du calendrier fédéral, lequel est déjà fort contraint.

La séance est suspendue, pour la pause méridienne, de 12 heures 30 à 14 heures.

IX. Débat sur la promotion au sein de la FFSc

Daniel Guédon fait état des résultats d'une enquête diligentée auprès des 1 486 prospects approchés en 2012, dont 158 ont souscrit une licence en 2013, suite à un salon ou pendant un séjour en village vacances, en plus des 28 ayant souscrit une licence (à 10 €) sur place.

Par ailleurs, Vacancier devient le cinquième partenaire de la FFSc (après VVF, VLA, Cap France et VTF) et organisera prochainement un séjour à Menton.

Les partenaires se déclarent ravis des prestations fournies dans les villages vacances. Jusqu'à présent, chacun d'eux offrait annuellement, outre le gîte et le couvert de l'animateur, trois séjours de huit jours et cinq séjours de trois jours pour deux personnes, généralement offerts par tirage au sort. Dès 2014, les partenaires offriront également le gîte et le couvert du conjoint de l'animateur.

John Servaeghe apprécie la communication d'éléments précis visant à évaluer les conséquences de l'organisation de tels séjours sur le nombre de licenciés.

Daniel Guédon estime pouvoir disposer d'un « vivier » de 100 animateurs, dont plus de 95 ont renouvelé leur candidature à l'animation en 2014. En outre, une cinquantaine de bénévoles se trouvent aujourd'hui en liste d'attente, montrant la présence de bonnes volontés au sein de la FFSc.

Simone Winckel souhaite savoir comment sont tissés les liens entre les villages vacances et la FFSc.

Daniel Guédon répond qu'il discute personnellement avec un interlocuteur pour chacun des partenaires. Cet interlocuteur envoie de son côté un message aux villages de son réseau, précisant les modalités des séjours envisagés. Alors seulement, les villages indiquent s'ils sont intéressés et précisent les dates auxquelles ils souhaitent en organiser.

Les délégués promotion

Daniel Guédon constate qu'il n'existe plus aujourd'hui de délégué promotion sur le terrain, hormis Albert Ledoux en Normandie, qui a grandement œuvré à la promotion du Scrabble, et Martine Mourot, qui a déclenché l'ouverture de nombreux clubs.

Christian Couvreur nuance le propos de *Daniel Guédon* : de nombreux Comités promeuvent le Scrabble et tentent de faire survivre certains clubs, sans obligatoirement recourir à une seule personne identifiée « délégué promotion », ni à référer systématiquement des actions menées à la Commission.

Daniel Guédon reconnaît que de nombreux Comités promeuvent le Scrabble. Néanmoins, il rappelle que la fonction initiale du délégué promotion consistait en l'ouverture de clubs.

En outre, le nombre de licenciés à la FFSc stagne, mais l'importance du *turnover* diminue : 1 400 joueurs se sont nouvellement affiliés en 2012-2013 contre 2 500 il y a seulement quelques années.

Sylvie Guillemard remarque que 1 400 représente tout de même près de 10 % du nombre de licenciés : le recrutement est donc efficace et important.

Brigitte Duriez soulève le problème de l'ODS, dont le contenu peut rebuter les débutants.

Selon *Daniel Guédon*, plusieurs dizaines des 100 animateurs évoqués *supra* disposent des compétences pour devenir délégués promotion ; il propose que le nombre de délégués promotion se monte désormais à un par département plutôt que par Comité. Ainsi, les frais de déplacement seraient diminués et les délégués pourraient plus aisément améliorer la statistique d'après laquelle 5 000 communes françaises de

plus de 10 000 habitants sont exemptes de clubs de Scrabble. Enfin, afin de motiver les délégués promotion, *Daniel Guédon* propose d'offrir :

- le paiement de la licence personnelle du délégué ;
- la participation à certains tournois ;
- un abonnement à Scrabblorama ;
- une invitation au séminaire annuel des délégués, après un an de travail sur le terrain.

Pour les délégués ayant ouvert un club de cinq licenciés au cours de l'année, il propose d'offrir :

- un bon d'achat de 100 € valable sur le catalogue Promolettres ;
- la participation au tirage au sort annuel d'un voyage d'une semaine pour deux personnes ;
- la participation au tirage au sort de trois séjours de trois jours et de deux séjours de huit jours.

Selon *John Servaeye*, la proposition vise à récompenser financièrement des délégués promotion pour des actions que certains responsables de promotion et délégués scolaires accomplissent déjà bénévolement.

Manuela Grimal demande qui sera en charge, une fois un club ouvert, de son animation.

Daniel Guédon répond qu'après quelques séances animées par le délégué promotion, un des participants sera déterminé pour la prendre en main.

Selon *Nicolas Thomas*, trouver un animateur durable pour un club est très complexe.

Daniel Guédon pense qu'il est toujours possible d'en trouver un. En outre, la situation globale ne s'améliorera qu'en agissant et en tentant de nouvelles expériences.

Nicolas Thomas rappelle que dans de nombreux clubs, recruter un nouveau président pour remplacer l'actuel, proche de la démission après de nombreuses années de services, est un travail de longue haleine.

Alphonse Tarantini s'enquiert des critères d'évaluation de la prospection d'un délégué promotion.

Daniel Guédon répond que les rapports de mission permettent de vérifier la qualité de la prospection.

Edmée Girardot souhaite défendre, quitte à être taxée d'angélisme, le bénévolat, qui serait mis à mal si de telles récompenses des délégués promotion étaient entérinées. Par ailleurs, elle rappelle que le bouche-à-oreille et les dépliants à semer dans les salles d'attente sont de bons vecteurs de recrutement.

Daniel Guédon estime que la récompense des délégués promotion est nécessaire ; en effet, les animateurs des villages vacances n'animent aucun séjour si le gîte et le couvert ne leur étaient pas offerts.

Alphonse Tarantini réplique que les voyagistes et les organisateurs de séjour se satisfont aujourd'hui de la situation : un animateur coûte en effet beaucoup plus cher qu'un simple bénévole de la FFSc.

Nicolas Thomas rappelle que toutes les animations organisées en dehors des semaines de vacances restent soumises au bénévolat.

Jacques Lachkar souligne que, dans chaque Comité, une personne se consacre à la promotion. S'agissant de la difficulté à remplacer les présidents de clubs souhaitant cesser leur activité, il y voit une raison d'étoffer sur le terrain les équipes engagées. Enfin, afin d'éviter toute disparité de traitement, toutes les personnes identifiées comme agissant à la promotion devraient être intégrées au programme présenté par *Daniel Guédon*.

Simone Winckel déclare être favorable à la départementalisation des délégués. Toutefois, elle craint qu'une tension émerge consécutivement à l'annonce de telles mesures. En effet, les autres tâches accomplies par les membres d'un comité ne sont ni rémunérées, ni défrayées.

Daniel Guédon rappelle que lorsque la FFSc a envisagé de recruter un attaché au développement – en charge de l'ouverture de clubs en France –, il était censé être rémunéré pour son travail. Selon lui, une telle tâche est sans commune mesure avec la gestion des licences ou de la trésorerie d'un Comité et nécessite de faire l'objet de récompenses afin que des licenciés se portent candidats.

Eglantine Borrás pense que la récompense des délégués promotion amènerait les autres membres bénévoles à démissionner de leur poste.

Nicolas Thomas ajoute que certaines écoles sont prêtes à payer pour bénéficier d'un animateur de Scrabble, mais qu'aucun volontaire ne se présente : il n'est donc pas question d'argent.

Michel Monsimer pense qu'il est très ambitieux d'imaginer que 30 délégués promotion pourront être extraits des 100 animateurs de villages vacances pour devenir délégué promotion : animer un séjour ne dure que quinze jours ; promouvoir le Scrabble, une année. Par ailleurs, il est dangereux de créer une structure ne s'articulant pas avec les Comités, qui devraient toutefois procéder au défraiement des déplacements des délégués et sans le bon vouloir et l'énergie desquels de sérieux dysfonctionnements seraient constatés.

Daniel Guédon concède qu'il est indispensable qu'un Comité donne son accord pour que lui soit associé un délégué promotion de même que, pour chaque recrutement d'un animateur de village vacances, l'avis du Comité est requis.

Selon *John Servaège*, les délégués promotion ne doivent pas bénéficier d'autres avantages que ceux offerts aux membres des comités.

Jacques Lachkar souhaite que les Comités soient libres de procéder en sorte qu'aucune différence de traitement ne soit constatée. En outre, il doute qu'une récompense soit nécessaire pour obtenir l'implication des délégués.

Daniel Guédon l'assure. Toutefois, il se rangera à l'avis du Conseil d'administration.

Serge Delhom souligne les intentions louables de Daniel Guédon. Toutefois, afin d'éviter de telles disparités de traitement entre plusieurs bénévoles, il propose de récompenser les Comités pour la création de nouveaux clubs plutôt que le délégué seul.

Daniel Guédon ne souhaite pas qu'un délégué promotion soit récompensé différemment d'un autre.

Alphonse Tarantini ne voit dans la proposition de Serge Delhom qu'une augmentation de la dotation accordée annuellement par la FFSc aux Comités.

Selon *Serge Delhom*, il est souhaitable que la FFSc dialogue avec les Comités afin de mettre en place des actions visant à ouvrir des clubs dans les villes de 10 000 habitants exemptes de clubs.

Alphonse Tarantini reprend l'exemple de Raymond, figure emblématique des années 80 dont il aimerait renouveler l'expérience.

Jacques Lachkar reconnaît que Raymond a exercé un travail remarquable. D'ailleurs, la FFSc envisage de renouveler l'expérience en recourant à un prestataire : Franck Maniquant. Toutefois, il ne serait question que d'opérations ponctuelles permettant d'ouvrir quelques clubs par an. Le problème global reste donc complexe pour plusieurs raisons.

- La FFSc manque de volontaires pour procéder à l'ouverture de nombreux clubs.
- Selon *Daniel Guédon*, il n'est pas possible de recruter des délégués promotion acceptant d'œuvrer dans les mêmes conditions que les bénévoles actuels.
- La question de la récompense est épineuse : il ne s'agit pas de léser certains bénévoles au profit d'autres.

Marie-Dominique Malherbe demande si la piste www.isc.ro a été explorée. En effet, le site regorge de joueurs motivés, licenciés potentiels à la FFSc.

Daniel Guédon répond que la FFSc n'a aucun moyen de récupérer les données des joueurs d'ISC.

Selon *Simone Winckel*, avant de proposer à des bénévoles une récompense, il conviendrait de faire un geste à l'intention des Comités qui ont ouvert des clubs.

Jacques Lachkar propose que les animateurs soient contactés par le président du Comité idoine, qui recevra de Daniel Guédon un courrier expliquant l'intention de leur proposer le rôle de délégué promotion. La démarche proviendra ainsi du Comité et leur formation pourrait alors être envisagée.

Les clubs non licenciés

Daniel Guédon rappelle que, lorsque les clubs non licenciés sont contactés afin de rejoindre la FFSc, ils répondent par deux questions.

- Combien coûte l'affiliation à la FFSc ?
- Qu'apporte-t-elle ?

Daniel Guédon estime alors nécessaire de rendre visite auxdits clubs et de leur proposer, gratuitement, une animation : parties commentées, parties à vocabulaire courant, etc. Ainsi, après quelques mois, même si le club ne souhaitait pas rejoindre la fédération, certains joueurs souhaiteraient peut-être rejoindre un club affilié.

John Servaeye demande de la souplesse dans la suite à donner à cette animation gratuite : après 6 mois d'essai, si le club décide de s'affilier, ne pas imposer la licence à **tous** les joueurs la première année.

Nicolas Thomas pense que les conditions de jeu de la plupart des séances des clubs non licenciés sont similaires à celles des clubs de la FFSc.

Selon *Daniel Guédon*, de nombreux clubs organisent des séances « n'importe comment » : absence de dictionnaire, top de la salle et non d'un logiciel, indications sur les mots joués, etc. En outre, il estime que les précédentes démarches de la FFSc visant à licencier ces clubs ont été trop abruptes. De plus, les délégués promotion seront tentés d'approcher en priorité les clubs non licenciés afin de les affilier à la FFSc.

Nicolas Thomas fait état d'un club de Scrabble duplicate aux Lilas qui doit fermer faute de disposer d'un animateur, lequel serait pourtant payé par la mairie. Trouver un animateur bénévole pour ce club semble donc aujourd'hui peine perdue.

Roger Combes rappelle que certains clubs non licenciés sont animés par des scrabbleurs licenciés.

Jacques Lachkar ajoute que, bien que Duplitop ne soit vendu qu'aux licenciés, un client peut en acheter plusieurs et les offrir à qui il le souhaite. Ainsi, un club non licencié peut en disposer aisément.

Alphonse Tarantini indique que dans certaines structures – clubs de loisirs, maisons de retraite, etc. – les joueurs présents s’adonnent au Scrabble comme ils s’adonneraient à la belote : ils ne sont attachés qu’au lieu de jeu, et non au jeu en lui-même.

Selon *Jacques Lachkar*, une approche douce pourrait motiver certains clubs à s’affilier.

Daniel Guédon pense qu’il faut laisser le temps aux clubs d’apprécier les avantages d’une affiliation à la FFSc.

Michel Monsimer doute que le nombre de clubs non licenciés jouant « n’importe comment » soit si élevé. Selon lui, ceux dont les séances se déroulent aussi sérieusement que celles des clubs affiliés à la FFSc sont plus nombreux. A ceux-là, il demande ce que la FFSc peut apporter.

Daniel Guédon répond que la FFSc ne peut rien leur apporter, fors la compétition. Toutefois, il imagine que plusieurs joueurs s’y intéresseront.

Plusieurs membres font part de leurs doutes.

Jacques Lachkar prend l’exemple de clubs non licenciés appartenant à une structure comme les Aînés ruraux : il émet l’idée de contacter quelques structures nationales directement – plutôt que d’aborder les clubs – afin de proposer des épreuves de Scrabble régionales gratuites permettant une promotion efficace et pouvant attirer des joueurs vers des clubs de la FFSc.

Daniel Guédon n’y voit aucun inconvénient.

Christian Couvreur fait part d’un retour sur les AVF (Accueil Villes de France) : statutairement, leurs clubs de Scrabble n’ont pas le droit de s’affilier à une autre structure.

Michelle Cohard donne le contre-exemple d’un nouveau club, affilié à la FFSc et évoluant au sein d’un AVF.

Jacques Lachkar y voit l’occasion de créer une animation au sein de la structure AVF.

Christian Couvreur s’enquiert de la mise à jour des formations à l’arbitrage par la FFSc qui, de mémoire, date de 2010.

Jacques Lachkar l’ignore.

Nicolas Thomas souligne que le site www.ffsc.fr affiche des règles passées sans indiquer qu’elles ne sont plus à jour.

Jacques Lachkar note ce point.

Amélioration de la fréquentation de nos clubs pour les « actifs »

Daniel Guédon dénombre 66 licences souscrites en villages vacances, principalement par des actifs de 30 à 50 ans. Selon lui, si des clubs proches de leur domicile avaient disposé de séances à des horaires adaptés aux actifs, le nombre de licences souscrites aurait été trois fois plus élevé. Afin d’augmenter le nombre d’actifs, il est donc nécessaire d’augmenter le nombre de ces séances à 18 heures. En outre, le problème est différent en ville et à la campagne, étant donné le temps nécessaire pour rejoindre son domicile après une journée de travail dans les grandes villes.

Daniel Guédon procède à un tour de table des Présidents de Comité, lesquels détaillent l’état des séances ouvertes en fin d’après-midi ou en début de soirée.

Brigitte Duriez loue l'idée, mais, forte de son expérience, déplore des agressions constatées ayant coupé court à toute velléité d'ouvrir des séances en début de soirée.

Mélodie Felez souligne que plusieurs clubs sont ouverts le soir, à partir de 20 heures, près de Lille.

Gérard Huss fait état de quelques séances de début de soirée dans son Comité : l'offre existe, mais les joueurs se font rares.

John Servaeye signale que le club de Mandelieu ouvre le soir, à 18 heures, depuis le mois de septembre.

Jean-Guy Maudet dénombre plusieurs clubs avec des séances à 18 heures, mais pense qu'une ouverture à 20 heures serait plus appropriée.

Marie-Claude Derosne déclare avoir ouvert une séance à 18 heures, mais dont l'affluence est très faible. Par ailleurs, 3 à 4 joueurs se rendent à la séance de 20 heures.

Francine Massin fait part de 2 clubs ouvrant une séance à 18 heures, dont les participants sont les mêmes que pendant la séance de l'après-midi. Aux séances de 20 heures et de 20 heures 30, la fréquentation est correcte : 10 joueurs, dont de nombreux actifs, y participent.

Didier Coppens ne dénombre aucun club ouvrant à 18 heures dans son Comité ; la population, âgée, privilégie en effet les séances de l'après-midi. Certains clubs ouvrent à 20 heures, mais l'accueil y est mauvais après quelques participations, les nouveaux joueurs repartent éccœurés.

Edmée Girardot signale une séance hebdomadaire à 20 heures, laquelle réunit une quinzaine de joueurs. Selon elle, l'horaire de 18 heures n'est pas adapté. Par ailleurs, un club ouvre une séance à 17 heures le mardi et les jeunes joueurs s'y retrouvent. Malheureusement, le changement du rythme scolaire pourrait porter préjudice à cette fréquentation.

Eglantine Borrás dénombre quelques clubs ouvrant une séance le soir.

Christian Couvreur fait état d'un seul club ouvrant à 18 heures30 ; il en ignore la fréquentation. Quelques séances ont lieu à 20 heures 30, mais les joueurs ont du mal à rejoindre le club à temps après leur journée de travail. En début de saison, des séances supplémentaires ont été ouvertes le samedi après-midi, entre 1 et 2 fois par mois, mais aucun actif n'y a été reçu.

Simone Winckel dénombre 41 séances hebdomadaires dans les clubs de Bourgogne : 28 ont lieu en après-midi, 9 entre 19 heures 45 et 20 heures 30 et 4 entre 16 heures 30 et 18 heures. La séance du mardi après-midi réunit de 5 à 8 joueurs et celle du lundi soir de 12 à 16, dont aucun n'est actif.

Michel Monsimer observe une tendance générale – à confirmer : sur les 28 clubs bretons, au cours des 5 dernières années, les séances du soir tendent à disparaître, tandis que celles de l'après-midi se maintiennent. Lorsque les ouvertures de séance à 18 heures ont été évoquées, un club a avancé de deux heures son horaire, mais seuls les joueurs de la précédente séance de 20 heures s'y rendent. Selon lui, le phénomène résulte du non-renouvellement des licenciés des clubs, constaté depuis 4 à 5 ans.

Michelle Cohard ne dénombre aucun club ouvrant à 18 heures dans son Comité. Dans son propre club, parmi les 50 adhérents, 30 rejoignent la séance du mardi après-midi, 20 celle du jeudi soir (dont quelques actifs qui ne seraient pas licenciés sans l'existence de cette séance).

Marie-Dominique Malherbe signale, dans le Comité Limousin-Périgord, une seule séance ouverte à 18 heures depuis quatre ans : elle a été abandonnée faute d'une affluence satisfaisante.

Manuela Grimal dénombre, dans le Comité Val-de-Loire, 9 séances ouvertes le soir et 5 à 18 heures. Leur fréquentation n'a pas été relevée, mais elles existent depuis plusieurs années.

Aurélien Delaruelle signale plusieurs clubs ouvrant le soir en Normandie. A Bihorel, la séance du mercredi à 18 heures, destinée aux débutants, rencontre un franc succès.

Nicolas Thomas rappelle que la Commission scolaire avait soulevé la question des séances à l'intention des actifs plusieurs années plus tôt. Depuis dix ans, il constate des fermetures récurrentes de séance de 18 heures. En région parisienne, elle est surtout adaptée aux sections jeunes des clubs, préalablement à la séance de 20 heures ou de 20 heures 30. En outre, *Nicolas Thomas* signale que certains nouveaux licenciés se rendant en club sont très mal accueillis, les licenciés existants refusant d'accueillir de nouveaux joueurs.

Sandrine Chambaud dénombre 12 séances ouvrant après 20 heures et 4 aux alentours de 18 heures. Elle en ignore les fréquentations, mais pense qu'elles accueillent de nombreux actifs.

Bernadette Catalan signale un club ouvert le soir et un autre organisant 2 séances hebdomadaires à 17 heures 30. A Saint-Seurin, la tentative d'une séance à 18 heures a été menée, mais peu de joueurs s'y sont présentés.

Alphonse Tarantini dénombre, de mémoire, une séance à 18 heures à Gap, à laquelle se rendent de 6 à 8 joueurs, actifs ou retraités ; à Annecy, une séance hebdomadaire est ouverte le soir ; à Grenoble, la séance tardive sera probablement supprimée prochainement.

Selon lui, l'horaire ne peut créer l'affluence ; d'autre part, confiance et indépendance doivent rester les mots d'ordre : le Comité ne souhaite pas interférer avec la gestion des séances par les clubs.

Thierry Hamm signale 14 clubs ouverts le soir, tous l'étant au moins une fois l'après-midi ; il en ignore la fréquentation.

Serge Delhom dénombre 10 clubs ouvrant entre 17 heures 30 et 18 heures et 5 entre 20 heures et 20 heures 30. Il apprécie le créneau horaire de 18 heures, lequel lui a notamment permis d'accueillir 25 nouveaux licenciés suite à des animations organisées peu avant les championnats du monde de Montauban.

Selon *Marie-Claude Derosne*, une séance ouverte à 18 heures permet d'accueillir plusieurs membres d'une même famille et d'une génération différente.

Jacques Lachkar indique que son club de Bouscat ouvre une séance hebdomadaire à 21 heures ; mensuellement, une séance de perfectionnement a lieu à 21 heures le vendredi. Le public est commun aux deux séances et, lorsqu'un nouveau joueur se présente, même s'il s'agit d'une partie de Simultanés, un membre du club le prend en charge pendant toute la partie.

Par ailleurs, il estime louables les efforts consentis, mais constate, surtout dans les grandes villes, l'étiollement des séances du soir. S'agissant du rajeunissement des licenciés, l'augmentation du nombre de séances d'initiations peut y contribuer.

Simone Winckel fait état d'un club en Bourgogne qui, lorsqu'un nouveau joueur se présente, affecte un ancien à son initiation.

Daniel Guédon s'enquiert d'autres moyens promotionnels que l'ouverture à des horaires adaptés.

Selon *Serge Delhom*, la séance de 18 heures peut être orientée vers un public très jeune, voire familial.

John Servaeye explique que son Comité a pensé à une autre solution : le contact des CE des entreprises. Par ailleurs, des concours organisés sur Facebook pourraient entraîner des recrutements, *via* des lots à venir retirer dans un club.

Renforcer notre action pour permettre aux licenciés « scrabble loisir » et non-compétiteurs d'y trouver leur compte

Daniel Guédon pense que de trop nombreux joueurs quittent la FFSc après que des « chut ! » lors de séances de club – notamment lorsqu'il s'agit de Simultanés – ont eu raison de leur motivation.

Il est donc nécessaire de renforcer l'action à l'intention de non-compétiteurs. A ces fins seront prochainement rendues téléchargeables sur le site www.ffsc.fr et par tous les présidents de club des parties commentées à vocabulaire courant. D'autre part, les trois kits d'animation annuels sont toujours largement téléchargés et, enfin, les clubs doivent continuer de mettre en avant la convivialité qui y règne, en organisant par exemple des pots de l'amitié.

John Servaeye estime que les Simultanés permanents freinent indirectement la promotion, étant donné le sérieux d'organisation qu'ils requièrent.

Daniel Guédon le reconnaît : les clubs doivent s'adapter afin de ne pas surdoser leurs séances en Simultanés permanents.

Sandrine Chambaud pense que la perte d'argent afférente à une telle régulation est conséquente pour le Comité.

Jacques Lachkar souligne que certains animateurs de clubs craignent de tirer les parties, de choisir les tops, etc. : en recourant à des parties de Simultanés, ils se sécurisent et se dédouanent.

Marie-Claude Derosne demande que le nombre de coups des parties à vocabulaire courant téléchargeables soit affiché sur le site.

Daniel Guédon répond qu'il posera la question à *Patrice Bulat*. Néanmoins, le nombre de coups se situe généralement entre 19 et 20.

Simone Winckel signale qu'elle n'hésite pas à interrompre la partie avant la fin lorsque celle-ci s'avère trop longue.

Daniel Guédon sollicite l'avis du Conseil d'administration sur la Fête du Scrabble, au sujet de laquelle il se pose beaucoup de questions. En 2013, elle a été orchestrée autour du parrainage et son succès sera prochainement mesuré. Toutefois, l'événement semble tourner en rond et s'étioler, malgré les efforts de communication fournis.

Bernadette Catalan indique avoir cessé de participer à la Fête du Scrabble ; désormais, elle se concentre sur le Forum des associations.

Alphonse Tarantini explique qu'il n'y participe pas, les clubs n'étant pas demandeurs.

Daniel Guédon signale que la Fête du Scrabble coûte entre 5 000 € et 8 000 € annuellement à la FFSc, sans qu'aucun retour ne soit constaté.

Selon *Marie-Claude Derosne*, la Fête du Scrabble n'a fonctionné qu'une seule année.

John Servaeye fait part de sa ferme opposition à la Fête du Scrabble. Selon lui, un tel événement devrait être organisé par chaque club, indépendamment.

Selon *Jacques Lachkar*, il est normal que la FFSc mette à disposition des Comités et des clubs du matériel promotionnel et de communication pour leur Forum des associations ou leurs journées portes ouvertes.

Daniel Guédon rappelle que le dépliant personnalisé proposé par la FFSc est l'objet d'une très forte demande des clubs.

Simone Winckel s'enquiert de l'obtention de kakémonos, lesquels favorisent fortement la visibilité du club, lors du Forum des associations notamment.

Jacques Lachkar note ce point.

Michel Monsimer estime nécessaire, étant donné l'évolution du milieu associatif, de distinguer la promotion de la FFSc *via* un événement annuel du Forum des associations. A ces fins, il est primordial que les clubs se départissent de la date de la Fête du Scrabble. Ensuite, la FFSc doit se donner les moyens d'organiser un événement national que les médias relaieront.

Daniel Guédon souscrit à ce point de vue.

Serge Delhom pense que l'idée d'une date fixe est mauvaise. Néanmoins, la dotation pour des événements fixes de la part de la FFSc permet des retombées en nombre de licences.

Jacques Lachkar envisage de coupler un événement avec la Semaine de la francophonie.

Simone Winckel pense que, selon les villes, les dates propices à la promotion du Scrabble sont différentes.

Jacques Lachkar en convient. Il reste d'ailleurs convaincu que les clubs doivent être libres d'organiser un événement promotionnel à la date de leur choix.

Sylvie Guillemard ajoute que la Semaine de la francophonie a le mérite d'être suivie par les établissements scolaires.

Jacques Lachkar confiera le sujet à la Commission promotion.

X. Questions diverses

Manuela Grimal fait état de la candidature du Comité Val-de-Loire à l'organisation du Championnat de France 2015 à Tours.

Jacques Lachkar fait part de son engouement, les candidats n'étant pas légion. Toutefois, il s'enquiert du dossier financier et technique afférent et demande au Comité de vérifier la capacité d'accueil du bâtiment Le Vinci.

Michel Monsimer propose de revoir à la baisse le nombre de qualifiés au Championnat de France, qui s'élève actuellement à 800.

Jacques Lachkar indique que la question pourrait être revue ultérieurement.

Marie-Claude Derosne demande qu'à l'avenir le Conseil d'administration ne soit pas organisé, comme ce jour, concomitamment à la fête du Scrabble, privant l'événement de nombreux bénévoles.

Jacques Lachkar rappelle que le Conseil d'administration doit se dérouler au plus tard trois semaines avant l'Assemblée générale et que les comptes clos doivent y être présentés, sachant que la saison se termine fin août : la marge reste donc très faible.

Marie-Claude Derosne regrette également que la semaine de Simultanés fédéraux de mars se déroule en même temps que la Semaine de la langue française, diminuant le nombre de bénévoles disponibles pour l'organisation d'animations.

Jacques Lachkar estime souhaitable d'éviter cette simultanéité à l'avenir.

Marie-Claude Derosne souhaite reconduire le calendrier existant de la DNSJS, sans développer outre mesure les événements organisés à l'intention des plus jeunes. D'ailleurs, la réforme des rythmes scolaires assure déjà leur promotion et des écoles sont même prêtes à payer pour bénéficier d'animations ; malheureusement, la FFSc manque d'intervenants.

S'agissant du concours de Scrabble scolaire, il sera étendu jusqu'à la classe de troisième. Le Simultané mondial des jeunes, quant à lui, aura lieu le samedi 22 mars (week-end des élections municipales) ; à cette occasion et afin de contourner certains problèmes de disponibilité de salles, la FFSc fait appel aux clubs organisant une séance le samedi pour organiser un centre. En pratique, l'épreuve consiste en deux 12 coups préparés et s'adresse aux jeunes de moins de 18 ans, licenciés ou non.

Daniel Guédon y voit une occasion de coupler l'épreuve à une invitation des parents à un goûter.

Marie-Claude Derosne envisage de réfléchir à la question. En outre, elle fait état d'une nouvelle manifestation, qu'elle souhaite majeure, à l'intention des lycéens et des étudiants (2 fois 12 coups). En pratique, elle propose que l'épreuve soit organisée le mardi 18 mars à 18 heures, au cours de la Semaine de la langue française.

S'agissant de la communication, *Marie-Claude Derosne* envisage de s'appuyer avant tout sur les licenciés déjà présents dans les établissements, tout au moins pour l'enseignement supérieur. Toutefois, au niveau des lycées surtout, un Comité peut proactivement contacter un établissement de son secteur, notamment en sollicitant les enseignants, plus réceptifs certainement à l'activité Scrabble que les lycéens. En outre, peu de temps d'encadrement est nécessaire et les salles sont généralement disponibles.

Marie-Claude Derosne sollicite les personnes présentes pour trouver un nom à cette manifestation.

Simone Winckel estime que l'opération risque de ne pas rencontrer de succès dans les zones rurales.

Marie-Claude Derosne en convient.

Jacques Lachkar indique que Géraldine Guillaume, prochainement en congé de maternité, devra être remplacée, de janvier à mi-mai 2014 environ, par un collaborateur en CDD. Une offre d'emploi sera publiée dans les prochains jours sur le site de la FFSc. En l'absence de retour satisfaisant, l'offre serait ouverte à l'externe.

Jacques Lachkar indique que le calendrier des parties de simultanés à vocabulaire courant sera à nouveau mis à la disposition des présidents de club à l'avance (via "ma fiche") ; ceux-ci, s'ils le souhaitent, pourront

donc en avertir leurs joueurs. Parallèlement, le caractère « original » d'une partie de Simultané permanent apparaîtra toujours sur le site www.ffsc.fr.

Christian Couvreur remarque que les mesures prises répondent aux besoins exprimés.

S'agissant des tournois catégoriels, *Jacques Lachkar* rappelle qu'ils peuvent être réservés à des catégories d'âge ou à des séries. Toutefois, il n'est pas autorisé qu'un tel tournoi soit ouvert aux joueurs de série 2 et suivantes, étant donné qu'il ne serait alors plus question de catégorie.

Brigitte Duriez signale qu'elle rencontre des problèmes chaque année avec le Festival de Bruxelles, dont le chevauchement de la date avec certaines épreuves de son Comité l'empêche de les organiser.

Jacques Lachkar répond que la situation est aujourd'hui réglée avec la FISF :

- les TH2 se déroulant en même temps qu'un Festival international seront désormais homologués.
- les seuls tournois protégés doivent être proches géographiquement et du même type que ceux du festival considéré.

Nicolas Thomas demande confirmation que les joueurs de série 6D sont désormais qualifiés d'office au Championnat de France promotion.

Jacques Lachkar répond par la négative : seuls les joueurs de série 7 sont qualifiés d'office.

Didier Coppens demande si l'organisation de la phase 1 le samedi est actée *ad vitam æternam*.

Jacques Lachkar répond que l'influence sur l'affluence du changement de jour sera analysée afin de pérenniser l'organisation de la phase 1 le samedi ou non.

Christian Couvreur demande si les plafonds des indices des équipes interclubs par division seront modifiés.

Jacques Lachkar répond par la négative. Toutefois, si l'augmentation du pourcentage de joueurs dans chaque série déséquilibre les divisions, les indices de celles-ci pourraient être modifiés.

A la question d'Eglantine Borrás, *Jacques Lachkar* répond que les années seuils des catégories vermeils et diamants restent à ce jour respectivement 1950 et 1940. Toutefois, la question pourrait être reconsidérée.

La prochaine réunion du Conseil d'administration est fixée au samedi 10 mai 2014.

La séance est levée à 16 heures 50.